

**PROCES VERBAL DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DU 18 Mars 2019 à 17h00 à VOUZIERS**

**Ayant pouvoir de vote** : Mmes Agnès MERCIER, Françoise PAYEN et MM Claude ADAM, Jacques BOUILLON, Roland CANIVENQ, Dominique CARPENTIER, Yann DUGARD, Philippe ETIENNE, Olivier GODART, André MALVAUX, Christophe MANCEAUX, Frédéric MATHIAS, Benoit SINGLIT, Francis SIGNORET.

**Représenté** : Néant.

**Absents excusés** : MM Claude DEBOURCES, Michel MEIS, Ludovic PHILIPPE, Jean Pol RICHELET.

**Absents non excusés** : Mmes Régine BRUSA, Patricia LESUEUR, MM Tony BESANCON, Jean-Pierre CORNEILLE, Vincent FLEURY, Jean- Yves PIC.

**Personnel communautaire présent** : M. Léo MAKSUD, Directeur Général des Services, Mme Karine ODIENNE, Directrice Générale Adjointe, M. Fabien GUICHARD, Directeur Général Adjoint, Mme Stéphanie SALEZ, Responsable finances et informatique et Mme Marie CANNEAUX, Secrétaire de direction.



**1) PRESENTATION PAR LE DIRECTEUR ET LA PRESIDENTE DES ACTIVITES DU FJEPCS LA PASSERELLE**

M. le Président accueille Madame GEANT, Présidente du FJEPCS La Passerelle et Monsieur VOLUER, Directeur, qui présentent les activités de l'association.

M.VOLUER débute la présentation, en indiquant qu'il s'agit d'une association loi 1901 qui œuvre depuis 53 ans. En 1998, le FJEPCS obtient l'agrément Centre Social de la CAF, le but de l'association est de favoriser le pouvoir d'agir des habitants de Vouziers et de ses environs. L'objectif premier est d'aller à la rencontre des habitants par le biais d'animations de proximité.

A ce jour, l'association compte 14 salariés, 2 mises à disposition et 80 bénévoles actifs. Son périmètre d'action s'étend désormais sur un espace géographique qui correspond au territoire de l'intercommunalité et même au-delà.

Le FJEPCS La Passerelle a diversifié et intensifié son offre de services pour répondre aux besoins importants de la population (mobilité, vieillissement, précarité...)

L'ensemble des actions s'articulent autour de 6 axes d'intervention :

- Le soutien à la parentalité,
- L'intervention sociale,

La mobilité,  
Les seniors,  
L'estaminet (espace citoyen et solidaire),  
Les loisirs pour tous.

Mme GEANT présente l'action A+ dans le bus, qui a pour intérêt l'ancrage territorial. Pour cette action l'association fait appel à son service Transport à la demande pour permettre à des habitants éloignés de rejoindre les chefs lieu de canton. Le but est de rompre l'isolement des personnes défavorisées, les éducateurs ont un rôle d'écoute active au travers d'activités ludiques. Une dynamique de partenariat avec l'hôpital s'est installée par la mise à disposition de matériel ou encore d'ateliers prévention santé/alimentation.

M. le Président souhaite savoir quel est le volume des activités volontaires et des activités conventionnées ?

Mme GEANT souligne que pour l'agrément de la CAF l'association perçoit 150 000 € sur les 710 000 € du budget de l'association.

Les sections comme l'aéromodélisme et le cyclisme représentent très peu d'animations comparativement au volume d'actions que propose le FJEPCS La Passerelle et ces activités sont animées par des bénévoles, cela explique que le coût supporté par l'association est moindre.

M. le Président demande combien de personnes fréquentent le FJEPCS La Passerelle ?

M. VOLUER indique que les bilans 2018 sont en cours de réalisation ; En 2017 plus de 900 personnes fréquentaient régulièrement le FJEPCS dont seulement la moitié est adhérente (A savoir que la cotisation est libre).

Le problème de fond que souhaitent soulever M. VOLUER et Mme GEANT est le local qu'occupe actuellement l'association. En effet, depuis plusieurs années, les activités sont de plus en plus conséquentes et la fréquentation a augmenté en même proportion.

De plus, le bâtiment ne répond pas aux normes d'accessibilité et cela empêche les personnes en situation de handicap de fréquenter les animations proposées.

Les salles du FJEPCS La Passerelle sont aussi régulièrement sollicitées par les associations de Vouziers et du territoire pour réaliser des activités ou des réunions, ce qui provoque une grande fréquentation des locaux.

M. le Président remercie Madame GEANT et Monsieur VOLUER pour leur présentation.



M. le Président remercie les membres du Bureau communautaire de leur présence.



Mme MERCIER est désignée secrétaire de séance.



## 2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04/02/2019

Aucune remarque n'étant apportée, les membres du Bureau communautaire APPROUVENT le compte rendu de la séance du 04/02/2019, à l'unanimité.

## 3) HABITAT : Examen de demandes de subvention Toitures /Façades

Conformément à la délibération qu'il détient, il est proposé au Bureau communautaire l'examen des dossiers de demande de subvention suivants pour la rénovation de toitures et façades :

Prénom Nom	Adresse de résidence	Type de propriétaire	Travaux	Montant travaux	Montant éligible	Subvention prévue
Mme DUVAL Lucienne	8 Rue de la Providence 08310 SAINT ETIENNE A ARNES	PO	Toiture	17 420,98 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Mme DARCQ Suzel	5 Rue de Belleville 08400 TOGES	PO	Façade	4 419,97 €	2 465,15 €	369,77 €
M. Mme WEIRIG Benjamin	M. Mme WEIRIG Benjamin 12 Grande Rue 08160 SAPOGNE ET FEUCHERES <u>Adresse logement concerné :</u> 4 Rue du Chemin Salé 08400 VOUZIERES	PB	Façade	4 676,84 €	4 676,84 €	701,53 €

Montant subvention toiture	Nombre de dossiers		1	17 420,98 €	10 000,00 €	1 500,00 €
Montant subvention façades	Nombre de dossiers		2	9 096,81 €	7 141,99 €	1 071,30 €
	<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>26 517,79 €</b>	<b>17 141,99 €</b>	<b>2 571,30 €</b>

Montant total attribué en 2019 au titre de ce dispositif :

<b>Toiture</b>	<b>7 275,29 €</b>
<b>Façades</b>	<b>2 571,30 €</b>
<b>Total</b>	<b>9 846,59 €</b>

Point d'étape sur le PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITER MIEUX :

- 10 dossiers autonomie dont 4 ont reçu la notification de demande agréée,
- 35 dossiers précarité énergétique dont 6 ont reçu la notification de demande agréée,
- 4 LHI (lutte contre l'habitat indigne) dont 3 propriétaires bailleurs (non éligibles).

Ce qui fait un total de 49 dossiers en cours dont 12 sont validés par l'ANAH, c'est à dire que les personnes peuvent commencer les travaux mais deux sont exclus car il y a un propriétaire bailleur et une personne hors programme (Habiter mieux agilité).

Au niveau de la 2C2A : Une cinquantaine de contacts physique ou téléphonique, pour la plupart redirigés auprès d'Urbam conseil qui gèrent les contacts.

Le 14 mars dernier, a eu lieu une conférence de presse organisée par le Conseil Départemental des Ardennes, M. MALVAUX a représenté l'intercommunalité lors de cet évènement.

Après en avoir délibéré, le Bureau DECIDE d'attribuer les subventions proposées pour la rénovation de toitures et façades, à l'unanimité.

#### 4) VIE ASSOCIATIVE : Examen de demandes de subvention

M. CANIVENQ, Président de la Commission Sport, Culture et Vie Associative, présente 5 dossiers de demande de subventions et explique les propositions faites :

Association	Nature du projet	Cout du projet	Montant sollicité	Prop. Com
Richesses d'Ardennes	Publicité des marchés campagnards dans le cadre des 4 saisons vouzinoises	2 714,10 €	407,25 €	410,00 €

Association Pays d'Argonne	9 <sup>ème</sup> festival « Les bars bars » (6 concerts en Argonne ardennaise) – avril / mai 2019 et demande d'aide pour centre de ressources et d'information	48 973,00 €	1 000,00 €	500,00 €
Association Espace Environnement	Développement d'Un pôle alimentation et commercialisation à Attigny	20 292,00 €	1 500,00 €	1500,00 €
Association Thibault BRIET	Organisation de deux collectes de sang, financement de deux appels d'offre des projets de recherche	3 608,80 €	541,00 €	0,00 €
Maison de la Nature	Sensibilisation de tous les publics à la biodiversité, à l'environnement et au développement durable	270 000,00 €	10 000,00 €	Travail sur une convention de partenariat pour 2019

Pour la sollicitation de la Maison de la nature, la commission propose de travailler sur une convention pluriannuelle. En effet, il s'agit de la 3<sup>ème</sup> année consécutive qu'une demande d'aide exceptionnelle est sollicitée.

Les membres du Bureau APPROUVENT l'attribution des subventions telles que proposées, à l'unanimité.

##### 5) GEMAPI : Versement d'une subvention à l'UDASA

Le Bureau du 03/12/2018 a décidé de confier à l'UDASA la réalisation d'un diagnostic plus fin de l'état des cours d'eau sur le territoire de l'Argonne Ardennaise avant toute prise de décision sur l'organisation de la compétence GEstion des Milieux Aquatiques ou sur le niveau d'ambition dont le territoire souhaite ou non se doter. Une subvention d'un montant de 9 983 € avait été octroyée à cette structure à cet effet.

Pour permettre à l'UDASA de poursuivre sa mission représentant un coût de 45 600 € annuel dont 9 983 € pour l'Argonne Ardennaise (répartition à 50% au linéaire ASA ou PAOT et 50% à la population avec une pondération de priorisation).

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'ATTRIBUER une subvention de 9 983 € à l'UDASA pour 2019
- d'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir

Le Bureau communautaire DECIDE d'attribuer une subvention d'un montant de 9 983 euros à l'UDASA pour 2019 et AUTORISE le Président à signer tous les actes à venir, à l'unanimité.

## **6) APPROBATION DE LA CONVENTION DE MOYENS 2019 AVEC L'OFFICE DE TOURISME**

La proposition de participation financière maximale de la 2C2A pour l'année 2019 est composée comme suit :

- 110 000 € de subvention de fonctionnement, dont 4 000 € destinés à la promotion touristique du Parc Argonne Découverte,
- 8 500 € de subvention d'investissement pour l'installation d'une VMC dans les locaux de l'Office de Tourisme, et l'achat de matériel informatique.

Cette participation accordée à l'Office de Tourisme Communautaire correspond aux besoins en fonctionnement et aux actions établies selon un programme défini entre les 2 structures et précisé à l'article 4.

M. BOUILLON souligne que le montant reste approximativement identique aux années précédentes, hors 2018 où le montant avait été diminué, la répartition est juste différente.

Les membres du Bureau APPROUVENT la convention de moyens proposée avec l'Office de Tourisme, à l'unanimité.

## **7) APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT 2019 DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC**

Dans le cadre de sa compétence « Maisons de Services Au Public », l'Argonne Ardennaise perçoit une aide de l'Etat au titre du FNADT.

Afin de permettre le dépôt d'une demande de subvention pour 2019, le Bureau est invité à se prononcer sur le plan de financement prévisionnel de ce service, figurant ci-dessous et à autoriser le Président à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat.

Madame ODIENNE, présente les budgets prévisionnels 2019 : le budget est plus important qu'en 2018, sachant que le service compte désormais 1 agent à temps complet et 1 agent à temps non complet. Mme

ODIENNE rappelle que la MSAP de Vouziers est ouverte tous les jours et le service à la demande tous les après-midis.

### MSAP A LA DEMANDE

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		<i>Aides publiques (1) :</i>	
<b>Salaires + Charges (20/35)</b>	<b>16000</b>	Etat - FNADT	10 000
<b>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives)</b>	<b>500</b>	Etat (aide contrat aidé)	3 477
<b>Frais de déplacements</b>	<b>1500</b>		
<b>Frais divers</b>	<b>1 500</b>		
Assurance Véhicule	450		
Entretien véhicule	500		
Frais de téléphone portable	300		
Affranchissement	50		
Frais de photocopies	100		
Formation	100		
<b>Communication</b>	<b>150</b>		
2c2a mag	150	Sous-total	13 477
		<i>Autofinancement</i>	6 173
<b>Totaux</b>	<b>19 650 €</b>		<b>19 650 €</b>

### MSAP VOUZIERS

Dépenses	Montant TTC	Ressources	Montant
<b><u>FONCTIONNEMENT</u></b>		<i>Aides publiques (1) :</i>	
<b>Salaires + Charges</b>	<b>30 000</b>	Etat FNADT	10 000
<b>Fournitures (cartouches encre, fournitures administratives...)</b>	<b>1100</b>		
<b>Frais de déplacements</b>	<b>50</b>		
<b>Frais divers</b>	<b>1 000</b>		
Frais téléphone et internet	800		
Frais de Photocopies	50		
Affranchissement	50		
Formation	100		

<b>Communication</b> <i>2c2a mag</i>	150	<b>150</b> Sous-total	
		Autofinancement	22 300
		Fonds propres	
		Emprunt	
		Crédit-bail	
		Autres	
<b>Totaux</b>	<b>32 300 €</b>		<b>32 300 €</b>

Les membres du Bureau APPROUVENT le plan de financement 2019 des maisons de services au public tel que présenté, et AUTORISENT le Président à solliciter toute subvention, à l'unanimité.

Aucune question n'étant posée, M. le Président lève la séance à 20h10.

Le Président,

Francis SIGNORET

